Combien vous coûtent les frais de gestion?



DÉCEMBRE 2017

Les fonds communs de placement offrent des avantages considérables. Mais comme tout bien offrant une valeur ajoutée, ces avantages ont un coût. On utilise habituellement le terme « ratio des frais de gestion » (RFG) pour désigner ces coûts. Exprimé en pourcentage, le RFG correspond au total des frais de gestion, des frais d'exploitation et des taxes qu'un fonds nécessite chaque année.

La portion « frais de gestion » inclut les coûts de la société de fonds communs et des professionnels en placement qui décident comment et dans quels titres le fonds investira. Ces frais peuvent aussi couvrir la rémunération des firmes de courtage et des conseillers qui vendent les fonds et fournissent des conseils et services financiers continus aux investisseurs.

Dans mon infolettre précédente, je mentionnais que certains conseillers optent pour une rémunération sous forme d'honoraires. Dans ce cas, la commission de suivi est remplacée par des honoraires imputés aux comptes. Ces frais sont facturés directement à l'investisseur par la firme de

placement pour laquelle le conseiller travaille et ne figurent donc pas dans le RFG.

Notez que le rendement apparaissant sur votre relevé de placement a été calculé après déduction du RFG. Par exemple, si votre fonds a un rendement de 7 % et que son RFG était de 2 %, le rendement affiché s'établira à 5 %. Il ne s'agit donc pas de frais supplémentaires. Par souci de transparence, il est important que les investisseurs comprennent mieux les notions de rendement et des frais de placement pour lesquels ils paient.

Variation des RFG

Chaque fonds a son propre RFG, et donc son propre pourcentage de frais, ce qui influence finalement son rendement. Par exemple, les frais de gestion varient beaucoup selon le mandat choisi. En général, plus la stratégie d'investissement est complexe, plus les frais de gestion seront élevés. Il importe d'en prendre connaissance avant d'investir et je suis là pour vous aider à faire un choix éclairé.

En conclusion, lorsque vous magasinez des produits financiers, n'oubliez pas que, comme dans tout autre domaine, le prix n'est pas le seul élément à considérer pour obtenir un bon service ou un rendement supérieur.

Planificatrice financière | Conseillère en sécurité financière autonome | Représentante en épargne collective Représentante plan de bourses d'études | Rattachée aux Services en placements PEAK

À PROPOS DE JULIE GUAY



Julie œuvre dans le domaine des assurances de personnes et de la planification financière depuis 2001. Soucieuse d'offrir à ses clients un service professionnel de qualité, elle a pour objectif de vous préparer à faire face aux imprévus de la vie tant sur le plan personnel que professionnel et, bien sûr, de vous aider à réaliser vos rêves.

Ma mission : vous informer, vous protéger et vous enrichir. www.julieguay.com

450 974-2452 514 233-4145 julie@julieguay.com

